Beaupreau
en Mauges

ARRÊTÉ

PAD N° 2026-364

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

ARRÊTÉ PORTANT RÉGULARISATION DE LA NUMEROTATION DES HABITATIONS, LOCAUX OU AUTRE BIEN IMMOBILIER SUR LA COMMUNE DELEGUÉE D'ANDREZÉ

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU L'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU L'article L 2213-28 du code général des collectivités territoriales,

VU L'arrêté municipal SG n°2026-94 du 16/04/2026 portant délégation de fonction à Monsieur Luc MARTIN, adjoint à l'urbanisme opérationnel ;

VU Les certificats de numérotage et attestations d'adressages délivrés antérieurement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs voies et immeubles du territoire communal disposent d'une numérotation utilisée de manière constante depuis plusieurs années sans qu'un arrêté municipal n'ait formalisé cette situation ;

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDÉRANT que l'action municipale contribue à améliorer la sécurité des habitants (accès des services de secours, gendarmerie…), grâce à une localisation du domicile à partir d'une adresse précise ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la circulation et permettre le bon acheminement du courrier, de la fibre optique, il convient de procéder à une numérotation des bâtiments dans les voies et lieux-dits à Beaupréau-en-Mauges.

CONSIDÉRANT que la commune a procédé, au cours des années antérieures, à l'attribution de numéros de voirie sur plusieurs voies communales et/ou privées ouvertes à la circulation publique ;

CONSIDÉRANT que ces attributions ont donné lieu à la délivrance de certificats ou attestations de numérotage sans qu'un arrêté municipal formalisant ces décisions n'ait été pris ;

CONSIDÉRANT que ces numérotations sont aujourd'hui effectivement utilisées par les administrés, les services publics, les opérateurs de réseaux et les services de secours ;

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr

ARRÊTE

Article 1er – Le présent arrêté a pour objet de régulariser la numérotation des voies ou des lieux-dits.

Article 2 – La numérotation des voies ou des lieux-dits ont été réalisés suivant le système de numérotation simple, nombres pairs pour le côté droit et nombres impairs pour le côté gauche.

Article 3 – Régularisation de la numérotation : Les numéros de voirie attribué aux immeubles situés sur le territoire de la commune déléguée d'Andrezé, tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté, sont conformés et régularisés.
Ces numérotations correspondent aux adresses effectivement utilisées à ce jour.

Liste des adresses concernées : La liste des voies et des numéros concernés est la suivante :

Réf. cadastrale	N°	Libellé Voie/ Lieu-dit	Commune déléguée	Code postal	Nom commune
C 463	101	Le Petit Merveille	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 140	6	Place de la Mairie	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 686	2 bis	Rue du Pont Marais	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 314	10 bis	Rue de la Poste	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 146	8	Place de la Mairie	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 1401	19 quater	Rue Pontreau	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 327	6	Chemin des Écoliers	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 652-653	19 ter	Rue du Prieuré	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 360	21	Rue Saint-Pierre	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
C 1455	101	Les Noues	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 1377	2	Rue du Terroir	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 1377	2 bis	Rue du Terroir	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
A 1350	104	La Grande Paragère	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
WD 193-276-277	104	La Cabane	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 1456	32 bis	Rue des Mauges	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
B 1458	15	Rue du Terroir	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 1053	2	Rue de Mergot	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
AB 1053	2 bis	Rue de Mergot	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges
WA 32	101 bis	La Chapellerie	ANDREZE	49600	Beaupréau-en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr

Article 4 – La numérotation ainsi régularisée constitue la référence officielle de la commune pour l'identification des immeubles concernés.

Article 5 – Effets de la régularisation : Le présent arrêté a pour objet de formaliser et sécuriser juridiquement les numérotations existantes. Il ne remet pas en cause :

- Les usages antérieurs des adresses ;
- Les certificats ou attestations déjà délivrés ;
- Les raccordements ou identifications déjà réalisés

Article 6 – Mise à jour des bases d'adresses : Le compétent de la commune est chargé :

- De la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) ;
- De l'information des services concernés (La Poste, SDIS, opérateurs de réseaux, services fiscaux).

Article 7 – Notification et publicité : Le présent arrêté sera :

- Affiché en mairie ;
- Publié selon les modalités de publicité en vigueur ;

Article 8 – Exécution : Le directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 9 – Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès du maire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité obligatoires ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le même délai

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 12 juin 2026.

Luc MARTIN
Adjoint à l'urbanisme opérationnel
Par délégation du maire de Beaupréau-en-Mauges

MAIRIE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr